

Charte des stagiaires



- O tempora ne reçoit en parallèle qu'un nombre limité de stagiaires (pas plus de 2 personnes) afin de garantir un suivi optimum et de positionner le stagiaire à sa juste place, celle d'un jeune en formation et non d'une main d'œuvre à bon marché.
- chaque stagiaire se voit accompagné(e) par un tuteur référent rompu à cet exercice, afin que les apports du stage en matière de savoir-faire mais également de savoir-être en entreprise soient les plus efficaces possible.
- chaque contenu de stage est défini comme devant répondre à 3 exigences : celle des objectifs pédagogiques fixés par la formation, celle des goûts et du projet professionnel du stagiaire et celle des exigences de l'activité d'O tempora.
- les dossiers sur lesquels intervient la ou le stagiaire lui sont donnés à suivre autant que possible dans leur globalité (rendez-vous avec les commanditaires, réunions...).
- un point régulier est effectué entre la ou le stagiaire et son référent afin d'effectuer un retour sur le travail. L'intégration du stagiaire, la progression vers plus d'autonomie et de responsabilité sont alors organisées selon les aptitudes et les potentiels de chaque jeune accueilli.
- la ou le stagiaire est considéré(e) comme partie intégrante de l'équipe et est aussi associé(e) à l'ensemble des temps forts de la vie d'O tempora.
- l'équipe d'O tempora s'emploie à proposer au stagiaire des conditions de travail respectueuses (horaires et volume horaire hebdomadaire contractuels, bureau et matériel adaptés, indemnités cohérentes avec les profils...).
- un entretien de fin de stage avec le tuteur mais également les autres personnes ayant travaillé avec le stagiaire est organisé afin de poser clairement une évaluation de la collaboration.
- O tempora s'attache à effectuer dans les temps toutes demandes émanant de l'organisme de formation et à en informer le stagiaire.